

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 837

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le parapluie bulgare

Le roman d'espionnage est un genre au même titre que le roman policier ou le roman de science-fiction. Les sigles qui désignent les services secrets renvoient à une sorte de mythologie moderne. CIA et KGB sont forts de leur immense pouvoir et aussi de celui qu'on leur prête comme explication toujours facile.

Le territoire suisse, selon toute vraisemblance, est, avec beaucoup d'autres dans le monde, champ de manoeuvres souterraines. Les ambassades, à Berne, sont cotées à un plus haut rang que ne le justifie le rôle international de la Suisse. Et surtout Genève, surdotée en personnel à statut international, a une réputation de plaque tournante. Mais rien qui implique directement la Suisse. La dernière affaire, celle de l'ancien procureur Dubois, est d'un passé déjà lointain. Pour le reste, le Conseil fédéral veille à ce que des exilés n'utilisent pas le territoire suisse pour organiser à distance une politique d'opposition.

Dès lors, en quoi la question est-elle pour nous d'actualité ? Parce qu'elle touche à l'exercice de la démocratie en cette fin du XX^e siècle.

Il est de la plus grande difficulté pour un Etat de droit de gérer ses services secrets ; d'une part il doit les contrôler le plus étroitement possible, d'autre part il ne doit jamais être compromis, mouillé par eux. Exercice de haute vigilance. Or les médias français nous ont donné la démonstration d'une étrange versalité sur ce sujet d'importance.

Premier acte, l'affaire Greenpeace ! La presse d'abord par des enquêtes sérieuses, puis par des fuites organisées de l'intérieur, révèle la responsabilité des services français, parallèlement à l'enquête de la police néo-zélandaise. Puis le sujet unique devient de savoir à qui, à quel niveau de la hiérarchie militaire et politique, revient la responsabilité dernière de cette ac-

tion. Recherche vaine, car, au sommet, l'ordre de mission n'a pu être présenté qu'en termes respectueux de la dignité d'un chef d'Etat. Quoi de plus anodin, par exemple, que la locution : "faire en sorte que"... ! Mais le ton des médias en mal d'enquête était unanimement celui de la morale la plus rigoureuse.

Deuxième acte, la vague de terrorisme à Paris et les révélations des anciens patrons des services secrets MM. de Marenches et Marion. Ils se vantent, l'un et l'autre, d'avoir conduit, sans bavure, des missions d'action ; l'un et l'autre se plaignent, notamment M. Marion, de n'avoir pas été autorisés à recourir à des "moyens personnels". Et les médias, sans sourciller cette fois, de propager avec une absence totale de distance critique de tels propos, blâmant même implicitement la pusillanimité du pouvoir. Comme le pas a été vite franchi !

Dans une situation internationale d'équilibre nucléaire, il est évident que la lutte secrète prend et prendra de vastes dimensions, elle est de surcroît à portée de faibles et moyennes puissances, incapables de suivre la course aux armements.

Dès lors, il est important que les démocraties ne se laissent pas entraîner et pervertir par des méthodes qu'elles-mêmes dénoncent. Si M. de Marenches, dans les émissions de plus grande écoute de la télévision française, peut évoquer les "liquidations" qu'il a suggérées, sous le sourire mondain de ses interlocuteurs, au nom de quel droit, si un de ses successeurs devait être écouté par un gouvernement sensible aux exigences de l'opinion demandant qu'on réagisse, pourrait-on encore condamner les "liquidations" conduites par d'autres ? Le "parapluie bulgare" deviendrait aussi commun qu'un parapluie ordinaire.

(suite au verso)